

# Salon Auto-Moto Classic

## Règlement du GRAND JEU Auto-Moto Classic 2024

### **Article 1 - Présentation de la Société Organisatrice**

Toulouse Evénements, Société Anonyme à directoire, au capital de 38 000 Euros, ayant son siège social au MEETT, Concorde Avenue 31840 AUSSONNE, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Toulouse sous le numéro 752926923, ci-après dénommée « Société Organisatrice », organise, lors du salon Auto Moto Classic se déroulant au MEETT du 06 au 08 septembre 2024 (« le Salon »), à destination des visiteurs du Salon, un jeu gratuit intitulé **GRAND JEU Salon Auto-Moto Classic 2024**.

### **Article 2 – Participation**

La participation au **GRAND JEU Salon Auto-Moto Classic 2024** est réservée exclusivement aux visiteurs du Salon, ayant au moins 18 ans au moment de la participation.

Chaque visiteur peut participer 1 seule fois au maximum par jour, pendant toute la durée du Salon.

Ne peuvent participer au Jeu les personnes suivantes :

- toutes personnes ayant collaboré à l'organisation du **GRAND JEU Salon Auto-Moto Classic 2024** ainsi que les membres de leurs familles directes respectives ;
- les mandataires sociaux et employés de la société Toulouse Evénements, Société Anonyme, de toute société qu'elle contrôle, qui la contrôle ou sous contrôle commun avec elle ;
- les personnes ayant collaboré à l'organisation du **GRAND JEU Salon Auto-Moto Classic 2024** ainsi que le personnel ou alliés de l'Huissier de justice chez lequel le règlement est déposé.

La participation au **GRAND JEU Salon Auto-Moto Classic 2024** entraîne l'acceptation pure et simple du présent règlement, en toutes ses dispositions, ainsi que des lois et règlements applicables aux jeux concours en vigueur sur le territoire français.

Les personnes n'ayant pas justifié de leurs coordonnées et identités complètes ou qui les auront fournies de façon inexacte ou mensongère seront disqualifiées, tout comme les personnes refusant les collectes, enregistrements et utilisations des informations à caractère nominatif les concernant et nécessaires pour les besoins de la gestion du **GRAND JEU Salon Auto-Moto Classic 2024**.

Le non-respect des conditions de participation énoncées dans le règlement entraînera la nullité de la participation.

## Article 3 - Principe et modalités d'inscription

Pour participer au **GRAND JEU Salon Auto-Moto Classic 2024** chaque personne doit :

1. Accéder au Salon
2. S'enregistrer auprès de la borne du Jeu prévue à cet effet, en remplissant tous les champs obligatoires
3. Accepter le règlement du **GRAND JEU Salon Auto-Moto Classic 2024**
4. Cliquer sur le bouton de participation pour validation (en ayant rempli l'ensemble du formulaire).

## Article 4 – Dotation

La dotation en jeu pendant la durée du salon qui est à valoir sur la participation au **GRAND JEU Salon Auto-Moto Classic 2024** par la personne qui s'est vu attribuer la dotation, le jour de l'attribution de la dotation, et dans les conditions définies par le présent règlement, est la suivante :

**Lot 1 :**

**1 week-end bistronomique au monastère de Saint-Mont avec 1 nuit pour 2 personnes le samedi 5 octobre 2024 incluant 2 petits-déjeuners ainsi que 2 menus Découverte (2 entrées / Plat / Dessert) au bistro Les Berêts Noirs (sans boisson) + 2 pass 2 jours au Classic Festival de Nogaro (les 5 et 6 octobre 2024)  
Offert par Pelras Legend  
Valeur = 375€**

**Lot 2 :**

**1 pass Esprit Libre Plus au Calicéo de Toulouse valable jusqu'au 31/01/2025  
E-billet transmis par mail  
Offert par Nostalgie  
Valeur = 36€**

**Lot 3 :**

**1 pass Esprit Libre Plus au Calicéo de Toulouse valable jusqu'au 31/01/2025  
E-billet transmis par mail  
Offert par Nostalgie  
Valeur = 36€**

**Le Pass Esprit Libre Plus vous donne accès à l'univers des Bains une journée, entrées et sorties illimitées sur un seul et même jour.**

**Lot 4 :**

**2 places de cinéma Kinépolis valables jusqu'au 31/12/2024  
Billets envoyés par courrier**

**Offert par Nostalgie  
Valeur = 18€**

**Lot 5 :**

**2 places de cinéma Kinépolis valables jusqu'au 31/12/2024  
Billets envoyés par courrier  
Offert par Nostalgie  
Valeur = 18€**

**Lot 6 :**

**2 places de cinéma Kinépolis valables jusqu'au 31/12/2024  
Billets envoyés par courrier  
Offert par Nostalgie  
Valeur = 18€**

**Lot 7 :**

**2 places de cinéma Kinépolis valables jusqu'au 31/12/2024  
Billets envoyés par courrier  
Offert par Nostalgie  
Valeur = 18€**

**Lot 8 :**

**1 session de simulateur de conduite pour 2 personnes en GT type Porsche  
Offert par Driver Xperience  
Valeur = 26€**

**Lot 9 :**

**1 session de simulateur de conduite pour 2 personnes en Rallye Cross  
Offert par Driver Xperience  
Valeur = 32€**

**Lot 10 :**

**1 session de simulateur de conduite pour 2 personnes en Formule 1  
Offert par Driver Xperience  
Valeur = 38€**

Les lots proposés dans le cadre du présent Jeu peuvent être modifiés à tout moment par la Société Organisatrice, dès lors que la valeur est regardée comme similaire. Des modifications pourront être apportées au règlement par voie d'avenant, disponible gratuitement auprès de la société Toulouse Evénements, sur demande du participant.

Les lots ne sont ni repris, ni échangés ou remplacés par un autre objet ou service pour

quelle cause que ce soit. Il ne sera attribué aucune contre-valeur en espèces en échange d'un lot gagné.

La vente ou l'échange du lot est interdit.

La Société organisatrice se réserve le droit de modifier ou annuler une proposition du lot qui serait contraire à la réglementation, aux bonnes mœurs et aux règles du Groupe auquel elle appartient.

La Société Organisatrice décline toutes responsabilités pour tous les incidents et accidents qui pourraient survenir pendant la durée de jouissance du lot attribué et du fait de son utilisation. A compter de l'attribution de son gain, le gagnant est seul responsable de l'usage qu'il en fait.

## **Article 5 – Désignation du/des gagnant(s) et modalités d'attribution des dotations**

Lors de l'inscription des participants auprès de la borne du **GRAND JEU Salon Auto-Moto Classic 2024** cette dernière indique que sa participation au jeu est bien effective.

Les dotations seront attribuées de façon complètement aléatoire par un huissier de justice par tirage au sort le jeudi 12 septembre. Un gagnant sera tiré au sort par dotation, la dotation lui est attribuée.

Le gagnant sera prévenu par téléphone et e-mail aux coordonnées qu'il aura communiqué lors de sa participation.

Il devra confirmer par mail sous 15 jours calendaires de l'acceptation du lot désigné et justifier de son identité par transmission dans ce même temps d'un justificatif d'identité (carte d'identité, passeport, permis de conduire).

Si le lot n'est pas réclamé dans les 14 jours calendaires suivant le tirage au sort, il sera perdu pour le gagnant.

Le gagnant sera informé des modalités de retrait dès la validation de son attribution.

Le lot ne peut faire l'objet d'un remboursement en espèces, ni d'aucune contre-partie de quelque nature que ce soit et est non cessible.

## **Article 6 - Publicité**

En participant au **GRAND JEU Salon Auto-Moto Classic 2024** les gagnants autorisent la Société Organisatrice à communiquer leurs noms sur tout support commercial, sans que cela ne leur confère un droit à une rémunération, ou à un avantage quelconque autre que l'attribution de leur lot.

Les gagnants autorisent la société organisatrice à utiliser toutes photographies prises lors de la remise du lot à des fins publicitaires et ce pendant la durée d'un an à compter de leurs réalisations.

## Article 7 - Modification du règlement

La Société organisatrice se réserve le droit, si les circonstances l'exigent, de modifier, écourter, interrompre ou annuler le **GRAND JEU Salon Auto-Moto Classic 2024**. Sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait.

La Société organisatrice se réserve le droit de modifier tout ou partie du présent règlement.

## Article 8 – Utilisation des dotations

La dotation est à valoir uniquement dans les conditions cumulatives suivantes :

- Le gagnant devra valider son lot en contactant au préalable le service communication par mail : caroline.rives@gl-events.com et sophie.caro@gl-events.com

Le lot ne pourra être échangé ni contre un autre lot, ni contre tout autre bien ou service ni contre sa valeur en numéraire

## Article 9 - Vérification de l'identité des participants

Pour assurer le respect du présent règlement, la Société Organisatrice se réserve le droit de procéder à toute vérification de l'identité des participants. Toute indication d'identité falsifiée, frauduleuse, fautive, mensongère, incorrecte, inexacte entraîne l'élimination de la participation.

## Article 10 - Responsabilité

La Société Organisatrice ne sera pas responsable en cas de dysfonctionnement de la borne empêchant l'accès au **GRAND JEU Salon Auto-Moto Classic 2024** son bon déroulement. Notamment, la Société Organisatrice ne saurait être tenue responsable d'éventuels actes de malveillances externes.

Si la Société Organisatrice met tout en œuvre pour offrir aux utilisateurs des informations et /ou des outils disponibles et vérifiés, elle ne saurait cependant être tenue responsable en cas :

- De problèmes de matériel ou de logiciel
- De destructions des informations fournies par des participants pour une raison non imputable à Société Organisatrice
- D'erreurs humaines ou d'origine électrique
- De perturbations qui pourraient affecter le bon déroulement du jeu

Dans tous les cas, si le bon déroulement administratif et/ou technique du **GRAND JEU Salon Auto-Moto Classic 2024** est perturbé par une cause échappant à la volonté de la Société Organisatrice, celle-ci se réserve le droit d'interrompre le jeu.

Toute fraude ou non-respect du présent règlement pourra donner lieu à l'exclusion du Jeu de son auteur ; la Société Organisatrice se réservant, le cas échéant, le droit d'engager à son encontre des poursuites judiciaires.

## **Article 11 – Dépôt du règlement**

Le présent règlement est déposé en l'étude de l'huissier de Justice, Maître Karine DESCAZAUX-DUFRÊNE, Huissier de Justice Associé, 46, rue du Languedoc 31000 Toulouse.

Le règlement est librement consultable sur simple demande adressée à Toulouse Evénements, CS 44128, 31030 Toulouse cedex 4 ou à [caroline.rives@gl-events.com](mailto:caroline.rives@gl-events.com)

## **Article 12 - Informatiques et Libertés**

Les informations recueillies dans le cadre du présent jeu sont nécessaires à la prise en compte de la participation au **GRAND JEU Salon Auto-Moto Classic 2024**. Ces informations sont destinées à Toulouse Evénements, aux fins de gestion des participations, pour la détermination des gagnants et pour l'attribution et l'acheminement des lots.

La Société Organisatrice a effectué une déclaration auprès de la CNIL.

**Conformément à la loi Informatique et Libertés, chaque participant dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification, d'opposition ou de suppression des données le concernant.**

Les participants peuvent exercer ce droit, par demande écrite adressée à la Société Organisatrice à l'adresse visée à l'article 1 du présent règlement.

## **Article 13 - Litiges**

Toute contestation ou réclamation relative au **GRAND JEU Salon Auto-Moto Classic 2024** devra être formulée par écrit et adressée à Toulouse Evénements, CS 44128, 31030 Toulouse cedex 4.

La Société Organisatrice tranchera toute question relative à l'application du présent règlement, dans le respect de la législation. Ces décisions seront sans appel. La loi applicable au présent règlement est la loi française et la langue applicable est la langue française. Tout différend né à l'occasion de ce **GRAND JEU Salon Auto-Moto Classic 2024** fera l'objet d'une tentative de règlement amiable. A défaut d'accord, le litige sera soumis aux juridictions compétentes de Toulouse, sauf dispositions d'ordre public contraires. Aucune contestation ne sera plus recevable 15 jours après la clôture du **GRAND JEU Salon Auto-Moto Classic 2024**.